

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
13966

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Fuveau - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement - 2017/2019 - Tranche 2018 et transfert des compétences eau potable et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagés par la commune de Fuveau pour la tranche 2018 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017. En effet, à la suite d'une évolution de la programmation de ses investissements, la commune souhaite abandonner le projet concernant l'acquisition foncière en vue de la création d'un futur groupe scolaire à La Barque, programmé en 2018 et lui substituer l'ajout de deux nouveaux dossiers avec la création du parking Guérin Marchi et du nouveau restaurant scolaire, et la création de trottoirs et de pistes cyclables, conformément à l'annexe 1 du présent rapport ;
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Fuveau dans le cadre du programme de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement et de parking inscrits au Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2019, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2 du rapport.

Parking semi enterré dit du jeu de boules

Afin de répondre à la très forte demande en stationnement au cœur de ville, la commune souhaite créer un parking aérien d'environ 65 places sur le lieu-dit du jeu de boules. Le site de la construction est idéalement situé, proche des commerces de proximité et d'équipements publics tels qu'une crèche, une école et une salle plurivalente. Le sens de circulation et les accès à ce parking seront aménagés de façon à rendre ce nouvel équipement facilement accessible de manière sécurisée.

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 2 118 660 €HT dont 137 076 €HT au titre de la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 317 799 €. La subvention départementale pourrait s'élever à 1 165 263 € dont 75 392 € au titre de la tranche 2018.

Requalification de l'entrée de ville côté Belcodène/Chemin de Goi

La commune envisage de transformer en véritable boulevard urbain une route qui ne dispose aujourd'hui ni de trottoir, ni de cheminement piétons sécurisé, ni de dispositif de limitation de vitesse, ni d'éclairage public. Ces travaux permettront à de nombreuses familles habitant ce quartier de se rendre à pied aux écoles et au cœur du village mais également de sécuriser un carrefour très dangereux.

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2018, s'élève à 1 567 274 € HT dont 1 041 748 € HT au titre de la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille Provence de 91 059 € et de l'Etat de 144 032 €. La subvention départementale pourrait s'élever à 862 000 € dont 572 961 € au titre de la tranche 2018.

Equipements publics voirie et parking intérieur Ouviaère

La commune va faire réaliser un foyer logement pour personnes âgées d'environ 60 lits, 12 logements locatifs sociaux et 18 logements en accession privée. Des travaux de réseaux, d'adduction d'eau potable et d'assainissement, la création des voiries ainsi qu'un parking public d'environ 100 places seront réalisés par la commune.

Cette opération est en partie financée par l'aménageur à travers un Projet Urbain Partenarial. Le montant de ce PUP étant déduit du coût initial des travaux, la commune ne sollicite l'intervention du Conseil départemental que sur le coût des travaux relevant de sa compétence.

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 660 985 € HT dont 326 360 € HT au titre de la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Région à hauteur de 48 954 €. La subvention départementale pourrait s'élever à 363 542 € dont 179 498 € HT au titre de la tranche 2018.

Création de parkings : Guérin Marchi et au nouveau restaurant scolaire

La commune souhaite augmenter la capacité en places de stationnement du Parking Guérin Marchi et créer à l'arrière du nouveau restaurant scolaire un nouveau parking sur lequel le personnel enseignant et municipal pourront stationner, dégageant ainsi les parkings à proximité immédiate des groupes scolaires pour les parents d'élèves.

Le montant de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 542 820 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 81 423 €. La subvention départementale pourrait s'élever à 298 551 €.

Création de trottoirs et de pistes cyclables

La commune souhaite poursuivre les cheminements piétons et vélos entièrement sécurisés le long de la RD96 entre le croisement du chemin des Vertus et le nouveau centre commercial en bordure de la RD46. Ainsi, du village, toute personne à pieds ou à vélo pourra se rendre en toute sécurité dans ce nouveau quartier.

Le montant de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 381 550 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 57 233 €. La subvention départementale pourrait s'élever à 209 853 €.

Equipements sportifs – Réhabilitation de la halle aux sports

La commune dispose aujourd'hui d'un complexe sportif dit St François dont une partie a été refaite en 2009 et dont l'autre partie, datant des années 80, est composée de deux courts de tennis couverts. Ce bâtiment en bardage est aujourd'hui très délabré. La commune souhaite reconstruire, après la

démolition de la vieille halle, un gymnase polyvalent qui pourrait accueillir au-delà des deux courts de tennis, des terrains de volley, de badminton et de handball.

Le montant de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 1 185 427 €HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 296 357 € La subvention départementale pourrait s'élever à 651 985 €

Création d'espaces péri et extra-scolaires

Compte tenu de la forte croissance des effectifs scolaires, une étude de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix indique un besoin de 3 ou 4 classes supplémentaires d'ici 2020. La commune envisage la création de locaux avec des salles mutualisées entre 2 écoles existantes : la maternelle Ouviaère et l'élémentaire Ouviaère. Ces nouveaux locaux, qui pourraient accueillir réfectoire, bibliothèque, salles informatiques, dégageraient des espaces dans les écoles existantes qui pourraient être transformés en classes supplémentaires.

Le montant de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 1 383 507 €HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 345 876 € La subvention départementale pourrait s'élever à 760 929 €

Transfert de la compétence eau potable assainissement au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence figurant dans le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement de la commune de Fuveau

Suite au transfert de la compétence eau potable et assainissement au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à compter du 1er janvier 2018, il convient d'opérer le transfert des subventions allouées par le Conseil départemental au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans les conditions identiques au contrat initial conclu avec la commune de Fuveau, conformément à l'annexe 2 du présent rapport, soit un montant total de travaux de 496 440 €HT et une subvention globale de 273 042 €

Ainsi, le montant total de la tranche 2018 de ce contrat 2017/2019 s'élève à 4 998 488 €HT, conformément à l'annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé. L'annexe 2 présente le contrat de transfert au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 2 749 169 € selon le détail indiqué en annexe 1.

Compte tenu des transferts opérés au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, la dépense subventionnable totale du contrat départemental 2017/2019 est ramenée à 10 908 060 €HT soit une subvention globale de 5 999 433 €conformément à l'annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. L'engagement comptable de cette opération a déjà été imputé au chapitre 204 de l'autorisation de programme 2017-10127W en application de la délibération n°138 du 12 mai 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL